

**A Disneyland, repaire
d'islamos, cachez ce sein qu'
"ils" ne sauraient voir...**

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 7 juillet 2021



Fiona Lazaar

Députée du Val d'Oise
5^e circonscription (Argenteuil, Bezons)

fiona.lazaar@assemblee-nationale.fr
www.fionalazaar.fr

Mme Natacha Rafalski
Présidente
Disneyland Paris
1, rue de la Galmy
77700 Chessy

Paris, le lundi 5 juillet 2021

Objet : Entrave à l'allaitement sur le site de Disneyland Paris

Madame la Présidente,

Plusieurs publications sur les réseaux sociaux ont relayé ces derniers jours une information selon laquelle des agents de sécurité de Disneyland Paris auraient, ce week-end, interdit à une mère l'allaitement de son bébé de deux mois, au motif que cela « choquerait » la clientèle.

Si ces faits étaient avérés, ils sont graves et méritent une réaction forte de la part de la direction. Une femme a le droit d'allaiter son enfant quand il a faim et doit pouvoir le faire en tout lieu.

Les faits relatés me confortent dans l'idée qu'il est nécessaire de faire évoluer la loi. S'opposer au droit de l'enfant à être nourri et au droit de la femme de l'allaiter devrait être sanctionné. C'est l'objet de la proposition de loi que j'ai déposée à l'Assemblée nationale, jointe au présent courrier, créant un délit d'entrave à l'allaitement.

J'espère Madame la Présidente pouvoir être rassurée très rapidement sur la politique que vous entendez mener sur le site parisien de Disneyland Paris en la matière, et compte sur votre plus grande diligence pour rappeler à vos agents de sécurité qu'on ne demande sous aucun prétexte à une femme qui nourrit son enfant de quitter les lieux.

Veuillez recevoir, Madame la Présidente, mes salutations respectueuses.

*Sincèrement,
Fiona Lazaar*

Fiona Lazaar
Députée du Val d'Oise

Assemblée nationale – 126 rue de l'Université 75355 Paris 07 SP – Tél. 01 40 63 64 12
Permanence parlementaire – 9ter rue Antonin Georges Belin 95100 Argenteuil – Tél. 01 39 61 06 40



N'est-ce pas ce qu'il y a de plus beau ?

Et ça continue sans vergogne !

[Extrait d'un Tweet de Marie Astier à Disneyland :](#)

Hier vos agents de sécurité ont empêché une maman d'allaiter son bébé de 2 mois au motif que **cela choquait la clientèle étrangère** ! En France, en juillet 2021 ! Délit d'entrave à l'allaitement on en est où ?

[@FionaLazaar](#)

[@MarleneSchiappa](#)

Faut-il se poser la question de la clientèle étrangère ?

Le tourisme serait-il de nouveau florissant ou la clientèle serait-elle d'une importation encouragée par nos politiques qui pourrait la vie des français ?

CHUT ! Politiquement incorrect !

Disneyland de répondre :

Bonjour, Disneyland Paris met à disposition des mamans, le BABY CARE CENTER avec du matériel adapté et confortable comme notamment des sièges spécial allaitement.

Certes, mais comme le dit un commentateur, "Ras le bol qu'on fasse un pataqués pour ce geste millénaire !"

Et commentaires scatologiquement acerbes d'un certain Painteau en direction de Disneyland :

"Donc le baby care center, c'est comme les chiottes, mais pour les mamans ?"

"C'est là où on va se cacher pour faire cet acte naturel que la morale réproouve"

(La morale ne réproouve pas, mais exige simplement de la discrétion en un moment où la personne est en situation de vulnérabilité !)

"Alors autant pour le pipi caca je comprends, ça daube alors faut emballer le tout, mais sincèrement une maman qui allaite c'est ok non ? On peut la laisser nourrir le gamin ou la vue d'un téton maternel c'est trop ?"

La réponse de la députée Fiona Lazaar (LREM) :

Suite à ce signalement, mon courrier aujourd'hui à la présidente [@DisneylandParis](#)

Si cette situation est confirmée, c'est grave. Chaque femme

doit pouvoir nourrir son enfant, comme elle le souhaite et où elle le souhaite C'est le sens de la proposition de loi que j'ai déposée.



Fiona Lazaar

Députée du Val d'Oise
5^e circonscription (Argenteuil, Bezons)

fiona.lazaar@assemblee-nationale.fr
www.fionalazaar.fr

Mme Natacha Rafalski
Présidente
Disneyland Paris
1, rue de la Galmy
77700 Chessy

Paris, le lundi 5 juillet 2021

Objet : Entrave à l'allaitement sur le site de Disneyland Paris

Madame la Présidente,

Plusieurs publications sur les réseaux sociaux ont relayé ces derniers jours une information selon laquelle des agents de sécurité de Disneyland Paris auraient, ce week-end, interdit à une mère l'allaitement de son bébé de deux mois, au motif que cela « choquerait » la clientèle.

Si ces faits étaient avérés, ils sont graves et méritent une réaction forte de la part de la direction. Une femme a le droit d'allaiter son enfant quand il a faim et doit pouvoir le faire en tout lieu.

Les faits relatés me confortent dans l'idée qu'il est nécessaire de faire évoluer la loi. S'opposer au droit de l'enfant à être nourri et au droit de la femme de l'allaiter devrait être sanctionné. C'est l'objet de la proposition de loi que j'ai déposée à l'Assemblée nationale, jointe au présent courrier, créant un délit d'entrave à l'allaitement.

J'espère Madame la Présidente pouvoir être rassurée très rapidement sur la politique que vous entendez mener sur le site parisien de Disneyland Paris en la matière, et compte sur votre plus grande diligence pour rappeler à vos agents de sécurité qu'on ne demande sous aucun prétexte à une femme qui nourrit son enfant de quitter les lieux.

Veuillez recevoir, Madame la Présidente, mes salutations respectueuses.

*Sincèrement,
Fiona Lazaar*

Fiona Lazaar
Députée du Val d'Oise

Cerise sur le gâteau (ou téton sur aréole), le Parisien

apporte des précisions !

“Cette Australienne, c’est Laura, 33 ans, qui vit à Paris. Contactée, elle nous explique que sa fille de neuf semaines s’est mise à pleurer. En attendant que son mari et sa fille de cinq ans finissent une attraction, elle décide de trouver un endroit pour allaiter. Malgré la jauge réduite, « il y avait beaucoup de monde. Quand j’ai trouvé ce banc, j’étais contente », détaille Laura.

Après avoir allaité une dizaine de minutes, des agents de sécurité approchent et lui demandent de se couvrir. « On ne voyait pas grand-chose... Ils m’ont dit que si je ne voulais pas, je devais aller ailleurs. **Qu’il y avait des gens d’autres cultures et d’autres religions qui peuvent me voir***», se remémore-t-elle plus calmement ce mardi. Samedi dernier, face aux agents de Disney, un peu choquée, elle a eu du mal à trouver ses mots : « Mon français n’est pas encore parfait ».”

*** : Avant même de l’avoir lu, nous savions !!! Nous savons aussi laquelle !!! Le pluriel est à exclure !!! Les faux-culs de la RATP -voire les soumis- à la manœuvre !!!**

Sur RR :

<https://resistancerepublicaine.com/2021/05/18/une-maman-giflee-car-elle-allaitait-son-bebe-en-public-sommes-nous-deja-en-terre-dislam/>

ET POUR RIGOLER UN PEU !

Marlène, à force de faire des leçons de morale, s’en est prise une dans les dents qui n’est pas désagréable pour les mal-pensants que nous sommes ! Comme dit le proverbe, “qui veut faire l’ange fait la bête !” Affaire à suivre...

□[@MarleneSchiappa](#)□ puisque Vous ne vous êtes pas excusé ,je suis contrainte de demander □[@GWGoldnadel](#)□ de vous poursuivre pour injures publiques c est bien la première fois qu une ministre jette en pâture une simple citoyenne je ne suis ni Xénophobe ni homophobe pic.twitter.com/nKScjapqCA

– Dominique LUNEL (@DominiqueLUNEL) [July 5, 2021](#)

L'objet du délit schiappesque :



 **MarleneSchiappa**  · 10 h ...

Quelques « vrais » gros comptes comme cette charmante dame raciste homophobe anti-Macron diffusent eux aussi strictement les mêmes tweets que ceux qui sont postés aussi par des bots. Coïncidence ? Je ne crois pas 



*Des bots, pour faire d'jeuns, des robots !
[Et Goldnadel sur BV précise.](#)*